

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 18 MARS 2010

Délibération n°013/2010

Date de convocation : 11/03/2010

Date d'affichage : 22/03/2010

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

L'an deux mil dix, le dix huit mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PUSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. REGAUDIE René, Maire.

PRÉSENTS : MM. REGAUDIE, MOINOT CLERC, POLIEN, MANTION, FALLOT, FRANCHI, MOUILLET, ODRION, REYNOUD, SAUGET, VUILLEMOT.

ABSENTS : Madame Michèle DELAMARCHE, Messieurs Benoît COURTOIS et Monsieur Christophe TRESOR.

PROCURATION : Madame Michèle DELAMARCHE donne procuration à Monsieur Daniel FRANCHI.

Madame MOINOT a été nommée secrétaire.

1/ MAISON DES ASSOCIATIONS : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE
(Délibération n°013/2010) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey avait autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre de la « Maison des Associations » par délibération n°058/2009 en date du 06/11/2009. De plus, par délibération n°068/2009 en date du 18/12/2009, le Conseil Municipal de Pusey avait créé une commission communale « Maison des Associations » ayant en charge le suivi de la procédure et le suivi de l'exécution de la réalisation du projet.

La procédure de consultation a été faite et la commission communale « Maison des Associations » propose que le Conseil Municipal valide son choix quand à la désignation du maître d'œuvre du projet « Maison des Associations » à savoir :

- Équipe « SARL d'Architecture Ambiance et Atmosphère / SAS BETEB / SARL ENEBAT » mandataire « SARL d'Architecture Ambiance et Atmosphère » pour un montant net après négociation de 76 00,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

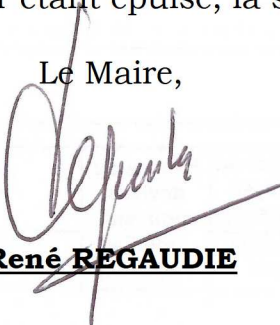
APPROUVE le choix du maître d'œuvre du projet « Maison des Associations » proposé par la commission communale « Maison des Associations » à savoir :

* Équipe « SARL d'Architecture Ambiance et Atmosphère / SAS BETEB / SARL ENEBAT » mandataire « SARL d'Architecture Ambiance et Atmosphère » pour un montant net après négociation de 76 000,00 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents contractuels avec la « SARL d'Architecture Ambiance et Atmosphère » (sise 15 Rue du Fahys – 70200 LURE) mandataire de l'équipe « SARL d'Architecture Ambiance et Atmosphère / SAS BETEB / SARL ENEBAT » concernant la mission de maîtrise d'œuvre du projet « Maison des Associations » conformément aux données ci-dessus énoncées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

Le Maire,


René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,


Marie-Christine MOINOT